

RESUME DU PROCES-VERBAL  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ SAINT-FRANÇOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD  
COMTÉ DE MONTMAGNY

À une séance régulière des membres du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, dûment convoquée par avis spécial à chacun et tenue le mardi 3 avril 2018, à la salle du Conseil municipal à la Maison de la Paroisse, à vingt heures.

À laquelle sont présents, mesdames Huguette Blais, Sandra Proulx et Chantal Blanchette, messieurs Jean-Guy St-Pierre, Jean-Yves Gosselin et Yves Laflamme, tous conseillers formant le quorum sous la présidence de monsieur Frédéric Jean, Maire.

Monsieur Rémi Montminy, directeur général est aussi présent.

La séance débute par une période de recueillement.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par madame Huguette Blais

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté avec varia ouvert

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU LUNDI 5 MARS 2018**

Une photocopie du procès-verbal de la séance régulière du lundi 5 mars 2018 a été remise à chacun des membres du Conseil, sa lecture en est dispensée.

IL EST PROPOSÉ par madame Chantal Blanchette

APPUYÉ par madame Sandra Proulx

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le procès-verbal de la séance régulière du lundi 5 mars 2018 soit adopté tel que déposé.

**REVENUS MARS 2018**

Permis .....	269,00
Fax.....	12,00
Loyers .....	3 825,00
Location salle .....	175,00
Bar.....	219,60
Journal l'Echo, remb. frais poste .....	157,07
Hockey inter.....	480,00
Cours patin.....	100,00
Relâche, Valcartier, cinéma, laser.....	1 923,00
Commandites Foire au Village .....	1 200,00
Soirée Cabane à sucre, cartes, bar, contribution volontaire, pourboires.....	1 975,26
Vente sable et sel .....	180,00
Don (soirées dansantes) Berthe G.....	1 000,00
MRC- formation pompiers.....	1 389,65
MRC- amendes perçues 2017 .....	2 263,60
URLS- subvention local des jeunes .....	437,96
Vente terrain, 10, 5 <sup>e</sup> rue Ouest.....	27 181,00
Vente terrain 8, 5 <sup>e</sup> rue Ouest.....	28 318,34
Philiat Blais & Fils inc., dénonciation tonnage 2017 .....	444,60
JRMorin inc., dénonciation tonnage 2017 .....	855,00
Contrat déneigement Route 228.....	7 142,45
Subvention entretien réseau routier local (2 <sup>e</sup> partie).....	37 062,00
<b>TOTAL.....</b>	<b>116 610,53</b>

COMPTES PAYÉS MARS 2018 (SUITE)

La Coop Riv. du Sud, matériel divers	
Soirée cabane à sucre.....	95,57\$
Loisirs .....	65,74\$
Usine d'eau potable .....	15,91\$
Voirie .....	772,99\$...950,21
Raymond Chabot Grant Thorton, hon. Prof. Audit 2017 .....	7473,38
Lucie Lachance, notaire, hon. Prof. Vente terrain 10, 5 <sup>e</sup> rue Ouest .....	750,00
Régie gestion Mauricie, enfouissement janvier 2018 .....	3560,11
CREDO, cartes d'affaires maire .....	124,17
Les Alarmes Clément Pelletier, réparation alarme Loisirs .....	68,99
FQM, envoi Dicom .....	96,45
Acier Picard, fer + crédit palette .....	379,69
Praxair, location réservoir oxygène .....	414,48
AGAT Laboratoires, analyses eau potable et usée .....	1208,16
Multi-Services Montmagny-L'Islet, réparation .....	51,75
Garage JG Rémillard, couteau et sabot .....	1402,40
Spécialité Ressort, pièce camion Ford .....	923,11
Lapointe Auto Montmagny, pièce Dodge Ram .....	19,32
Wurth, pièces équipements .....	202,15
Luc Fontaine, architecte, hon. Prof. Réparation Pav. Bédard.....	2429,48
Pagenet, location téléavertisseurs .....	288,88
René Samson, réparation lumière de rue .....	899,68
Everest Automation, mise en service enregistreur usine eau.....	1046,27
Laboratoires d'Expertises de Québec, étude géotechnique 3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> rue Ouest.....	4594,40
Garage MTY, vérification problème « cruise control ».....	53,25
Unibéton, 139,10tm à 23,73 sable et sel 12% .....	3798,36
Propane GRG, 459,5 litres à 0,5190 propane Caserne .....	290,04
Syndicat de l'UPA de la MRC de Montmagny, souper-conférence.....	10,00
Postes Canada, envoi journal l'Echo + circulaires.....	190,76
Les Entreprises FM Roy inc., creuser fossé limite St-Vallier 2hrs pelle à 70\$ + transport 20\$ .....	183,96
Pages Jaunes, publicité.....	115,03
Gaetan Bolduc & Ass. inc., installation 2 bases moteur étangs....	1874,67
Sel Warwick, sel à glace en vrac 38,29 à 89,50\$.....	3940,15
Radio Montmagny inc., annonce soirée cabane à sucre .....	229,95
René Samson, Réparation usine d'eau potable.....	589,42
Réparation Loisirs.....	964,62...1554,04
Philias Blais & Fils, degelé entrée d'eau Garage municipal.....	143,72
Supérieur Propane, location cylindre .....	4,60
INFO PAGE, IPA utilisateur (service incendie).....	164,18
DBO Expert, contrat suivi 2018, installation fosse septique usine.....	83,42
Air Liquide, location bouteille.....	19,75
Autobus LSBC, voyage défi laser et cinéma (Relâche).....	396,66
Philippe Gosselin & Ass. 1912,6 litres à 0,7651 huile chauffage M. Paroisse.....	1682,47
580,4 litres à 0,7651 huile chauffage Loisirs.....	510,55
665,8 litres à 1,0121 diesel .....	774,77...2967,79
Transport Adapté Vieux Quai, transport février 2018 .....	174,31
L'Écho de St-François, publicité mars 2018.....	1212,42
Monyvill enr.,	

360 m <sup>3</sup> ramassage neige à 0,90\$.....	324,00	
8 hrs à 82\$ trottoirs.....	656,00	
Trailler .....	75,00	1212,99
Régie l'Islet Montmagny, gestion CTL transport vidanges janv. 2018.	2407,00	
<b>TOTAL : .....</b>	<b>47 910,13</b>	
<b>COMPTES À PAYER AVRIL 2018</b>		
Soc. Ass. Automobile, immatriculation véhicules.....	9090,23	
Hydro-Québec,		
Éclairage public .....	740,70	
Usine d'eau potable .....	7594,34	
Clignotants (école).....	39,98	8375,02
Vidéotron,		
Bureau municipal.....	271,14	
Garage.....	98,14	
Usine d'eau potable .....	100,63	
Surpresseur St-Pierre .....	32,66	
Loisirs .....	131,48	634,05
Bell Mobilité, bureau municipal, Loisirs, Garage.....	329,19	
Visa,		
Tableau liège (Caisse populaire) .....	406,53	
Foire au village .....	36,00	
Google .....	20,00	
Local des jeunes.....	20,67	483,20
Ministre Revenu Québec, remise de mars 2018 .....	8870,90	
Revenu Canada, remise de mars 2018 .....	3523,51	
CARRA, remise de mars 2018.....	417,73	
Fondation Maurice Tanguay, vente de billets.....	340,00	
Groupe Ultima, prime assurance location tracteur Fendt .....	875,00	
Postes Canada, envoi journal l'Echo (extérieur).....	98,13	
La Fabrique, loyer Bibliothèque du Rocher avril 2018 .....	350,00	
Sylvain Lemieux, remboursement cellulaire mars 2018.....	25,00	
MonBuro, papeterie Loisirs .....	103,35	
Les Editions Juridiques FD, mise à jour Code + tech. Officiers ..	155,40	
Journal l'Oie Blanche, publicité offre d'emploi et annonce terrains .....	472,90	
Régie gestion Mauricie, enfouissement février 2018 .....	2980,43	
Nadège Couture, cours violon 290\$ + cours de patin 144\$.....	434,00	
Gaudreau Environnement, collecte déchets février 2018 .....	5600,98	
Municipalité Berthier-sur-Mer, entraide incendie .....	323,38	
Monyvill,		
4½ hres déneigement trottoirs à 82\$.....	369,00	
576 m <sup>3</sup> ramassage neige à 0,90\$.....	518,40	
70,5 tm transport sable et sel à 4,50\$ .....	317,25	1385,05
Sel Warwick, sel à glace en vrac 38,17 à 89,50\$	3927,80	
Les Alarmes Clément Pelletier, frais annuels surveillance Garage .....	165,56	
MS2Contrôle, réparation usine d'eau potable .....	629,99	
Ferme Bonneau & Fils inc., 6 hres souffleur à 150\$ .....	1034,78	
Praxair, 1720 m <sup>3</sup> à 0,3142 oxygène usine d'eau potable .....	685,93	
Aquatech, service opération usine d'eau potable et eaux usées....	9772,87	
Unibéton,		
57,77 tm à 23,75\$ sable et sel 12% .....	1372,04	
12,73 tm à 19,00\$ sable et sel 6%	241,87	1855,59
Aréo-Feu, adaptateur + crédit (service incendie).....	5,93	

Muni. Berthier-sur-Mer, autobus Village Valcartier (Relâche).....	299,37
REM, courroie (usine d'eau potable).....	84,86
Emco, asphalte froide.....	806,55
Pyro Sécur, inspection et recharge cylindre d'air .....	465,07
Net-Eau-Cam, vider trou d'homme (eaux usées) .....	646,73
Pneus André Ouellet 2000, réparation pneu camion Freightliner. ....	90,14
Bossé et Frère, pièce tracteur .....	324,36
Boulons et Écrous A.M., réparation barrière Route Rivard.....	166,00
St-François Pharma,	
Eau déminéralisée (usine d'eau potable) .....	16,36
Gants vinyles (premiers répondants) .....	22,62.....38,98
Philippe Gosselin & Ass.,	
1334,6 litres à 0,7801 huile à chauffage M. Paroisse .....	1197,03
1726,4 litres à 0,7801 huile à chauffage Loisirs.....	1548,44
881,6 litres à 0,7801 huile à chauffage Garage .....	790,73
9090,8 litres à 1,0354 diesel .....	10828,88.14365,08
Centre de services partagés du Québec, tome V-signalisa. Routière.....	86,00
Ville de Montmagny, entraînement pompiers 12 mars 2018.....	178,92
Régie L'Islet Montmagny, gestion CTL et transport CTL .....	2194,46
Laboratoires d'Expertises de Québec, étude géotechnique	
Prolongement 3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> rue Ouest .....	510,49
Pages Jaunes, publicité .....	115,03
Ville de Montmagny, quote-part cour municipale .....	951,42
Javel Bois-Francis inc., chlore usine d'eau potable .....	352,94
Wurth, pièces équipements .....	153,46
CISSS Chaudière-Appalaches, vaccination hépatite B. (Réjean). ....	69,00
Garage MTY, roues camion Ford 10 roues .....	201,39
Lucie Lachance, notaire, hon. Prof. Vente terrain 8, 5 <sup>e</sup> rue Ouest .....	750,00
Rémi Montminy, frais déplacement 139km à 0,43 .....	59,77
Philippe Gosselin & Ass., 2800,3 litres à 1,0431 diesel.....	3358,41
Tetra Tech QI inc., hon. Prof. Prolongement 3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> rue Ouest... ..	12647,26
MRC de Montmagny, bacs roulants (7 vert et 7 bleu).....	1264,89
AGAT Laboratoires, analyses eau potable et eaux usées .....	411,15
MRC de Montmagny, quote-part 1er versement de 3.....	54556,00
MRC de Montmagny, participation tourisme 2018 .....	1093,34
Muni. St-Michel, inscription relâche sortie Valcartier .....	950,00
Véronique Noël, remb. 334,8 km + factures Loisirs 29,17 .....	143,00
Caroline Guimont, remb. factures Loisirs.....	51,29
Pagenet, location téléavertisseurs .....	316,47
Monburo, contrat service photocopieur .....	359,23
Transport Guy Hamel, lames .....	974,38
Tapis Montmagny, prélat Garage .....	191,94
Fortin Sécurité Médic, gants Garage .....	205,62
Dépanneur Ultra, essence et bière (soirée cabane sucre) 162,32 ..	476,03
François Morin, repas lors fermeture de route + pompiers.....	69,95
Pièces d'Autos GGM, pièces équipements .....	1267,73
Pièces d'Autos Carquest, pièces équipements .....	288,99
Propane GRG, 762.1 litres à 0,4590 propane Caserne .....	428,46
La Coop. Riv. du Sud, matériel divers	
Boîtes aux lettres .....	141,25
Batterie Caserne incendie .....	35,57
Pav. Bédard (chauffe-eau) .....	358,71

Usine d'eau potable .....	21,78	
Voirie .....	514,49	1071,80
Supérieur Propane, location cylindre .....	4,60	
Praxair, location réservoir et oxygène (usine d'eau potable).....	1282,30	
Postes Canada, envoi journal l'Echo .....	317,14	
<b>TOTAL :</b> .....	<b>167585,90</b>	

IL EST PROPOSÉ par madame Huguette Blais

APPUYÉ par monsieur Yves Laflamme

ET RÉSOLU QUE le directeur général soit autorisé à payer les comptes de février 2018

Je soussigné, Rémi Montminy, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud certifie que la Municipalité a dans son compte général les avoirs requis pour payer les comptes ci-avant décrits.

**FRAIS D'INSCRIPTION AU CAMP DE JOUR DE MONTMAGNY POUR UNE JEUNE CITOYENNE QUI SOUFFRE D'AUTISME**

Une jeune citoyenne de la Municipalité souffrant d'autisme désire s'inscrire au camp de jour de Montmagny. Pourquoi Montmagny, parce qu'elle fréquente ce camp de jour depuis déjà plusieurs années et elle y est habituée. Nous sommes en mesure d'offrir ce service personnalisé ici même, mais une personne souffrant d'autisme a besoin de stabilité, il ne serait donc pas dans son intérêt de la changer d'environnement.

Depuis l'an dernier, la Municipalité doit accepter, par résolution, que la ville de Montmagny nous facture pour l'inscription de cette jeune fille. Pour l'été 2018, elle fréquentera le camp de jour de Montmagny à raison de 3 jours semaine, 8 heures par jour durant 6 semaines. Le taux horaire est calculé à 14\$/heure.

Donc, c'est au total 18 jours de 8 heures ce qui représente 144 heures d'utilisation, pour une facture de 2 016\$. Les parents défrayeront 540\$ lors de l'inscription. C'est 1 476\$ plus des frais d'administration de 15% que la Municipalité devra payer donc 1 697,40\$ taxes en sus.

Est-ce que la Municipalité accepte que la ville de Montmagny nous facture un montant de 1 697,40\$ plus les taxes, pour l'inscription d'une jeune citoyenne qui a besoin de soins particuliers ?

**CONSIDÉRANT QUE** cette jeune citoyenne doit pouvoir s'amuser et se divertir tout en recevant les soins nécessaires ;

**CONSIDÉRANT QU'**elle a toujours fréquenté le camp de jour de la ville de Montmagny et qu'elle s'y sent bien;

**CONSIDÉRANT QU'**il est le devoir de la Municipalité d'offrir les services dont ces citoyens ont besoins;

**CONSIDÉRANT QUE** pour être en mesure de procéder à son inscription, la ville de Montmagny doit facturer la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par madame Chantal Blanchette

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte que la ville de Montmagny la facture pour l'utilisation de leur camp de jour par une jeune sudfranciscoise souffrant d'autisme.

QU'elle soit autorisée à fréquenter le camp de jour de Montmagny à raison de 3 jours semaine durant 6 semaines pour un total d'heures d'utilisation de 144 heures.

QUE la ville de Montmagny facture la Municipalité au montant de 1 697,40\$ ce qui inclut les frais d'administration de 15%.

QUE les parents de la jeune fille défraient le 540\$ pour l'inscription.

### **ASPHALTAGE MANUEL ET MÉCANISÉ**

Avec l'arrivée du printemps, nous devons commencer à nous préparer pour les travaux d'asphaltage manuel et mécanisé sur le réseau routier municipal.

Autorisez-vous le directeur à demander des soumissions sur invitation pour les travaux ci-haut mentionnés?

**CONSIDÉRANT QU'**encore cette année, la chaussée du réseau routier municipal nécessite réparation et entretien ;

**CONSIDÉRANT QUE** les soumissions demandées l'an dernier n'étaient valides que pour un an;

**CONSIDÉRANT QU'**il est temps de procéder à l'appel des soumissions, si nous voulons recevoir les services nécessaires tôt en saison;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Guy St-Pierre

APPUYÉ par madame Chantal Blanchette

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le Conseil Municipal autorise le directeur général à demander des soumissions pour les travaux d'asphaltage manuel et mécanisé.

QUE le devis soit envoyé à tous les fournisseurs de la région.

QUE le directeur étudie la possibilité et les frais associés à ce que la Municipalité s'occupe elle-même d'acheter le bitume et que les travaux d'asphaltage manuel soient exécutés par les employés des travaux publics.

### **EMPLOI D'ÉTÉ**

Les travaux d'été approchent à grands pas, et avec les vacances de nos employés municipaux affectés aux travaux publics, il faut penser à pallier à leur absence.

Est-ce que le Conseil municipal décide d'embaucher des étudiants pour l'été 2018?

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux d'été approchent rapidement ;

**CONSIDÉRANT QUE** nos employés permanents devront prendre des vacances bien méritées;

**CONSIDÉRANT QUE** durant ces vacances, nous devons pallier à leur absence;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Guy St-Pierre

APPUYÉ par monsieur Yves Laflamme

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte d'embaucher pour la période estivale un ou des étudiants selon les CV reçus.

QUE l'offre d'emploi soit publicisée dans les journaux locaux et sur les réseaux sociaux

### **REDEVANCE POUR LES AMENDES PERÇUES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ (À titre informatif)**

La MRC nous informe que pour la période entre le 1<sup>er</sup> octobre 2016 et le 30 septembre 2017, la Municipalité aura droit, une fois les frais de cour enlevés, à 2 263,60\$ en redevance pour les amendes perçues sur son territoire. À titre informatif, c'était 4 061,13\$.

### **QUOTE-PART 2018 DE ST-FRANÇOIS À LA RÉGIE L'ISLET-MONTMAGNY (À TITRE INFORMATIF)**

Pour 2018, la quote-part de la Municipalité pour la Régie L'Islet-Montmagny est de 1 184,46\$ ce qui représente 4,50%.

C'est la plus grande augmentation de la MRC suivi de près par St-Pierre à 2.06%

#### **SOUSSIONS POUR UN RÉSERVOIR À CARBURANT NEUF**

Lors du dernier renouvellement d'assurance, nous avons été informés que c'était la dernière année que notre réservoir de carburant situé au garage municipal était couvert par notre assureur, puisqu'il arrive à 20 ans. À titre informatif, c'est un réservoir de 4 500 litres à double parois. Le réservoir étant situé à proximité de terre agricole, il est important qu'il soit assuré en cas de déversement.

Le prochain renouvellement d'assurance se fait à la mi-mai. En mai dernier, le directeur avait demandé la permission d'aller en soumission pour l'achat d'un nouveau réservoir double parois de 4 500 litres avec jauge de mesure, tuyau évent et sifflet et en voici les résultats :

- Filgo : 2 166\$ taxes en sus
- Sonic : 2 607\$ taxes en sus
- Paquet et fils : Aucune réponse

**ATTENDU QUE** le réservoir actuel a déjà 20 ans de service et qu'il est rendu au bout de sa vie utile ;

**ATTENDU QUE** nous ne pouvons courir le risque qu'il se brise et qu'il y ait déversement;

**ATTENDU QUE** notre assureur nous a fait savoir qu'il ne pourrait plus assurer le réservoir lors du renouvellement de mai 2018 ;

**ATTENDU QUE** le directeur avait reçu l'autorisation d'aller en appel de soumission pour l'achat d'un nouveau réservoir;

**ATTENDU QUE** les soumissions reçues répondent en tout aux exigences de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par madame Chantal Blanchette

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE** la Municipalité accepte la soumission de Filgo pour la fourniture d'un réservoir à carburant de 4 500 litres à double parois avec jauge de mesure, tuyau évent et sifflet au montant de 2 166\$ taxes en sus.

**QUE** le fournisseur vienne livrer ledit réservoir et qu'il reprenne l'ancien.

**QUE** le tout soit installé dès le début mai.

#### **DEMANDE DE COMMANDITE POUR LA SAISON 2018 DES VIKINGS DE ST-FRANÇOIS**

L'association du baseball mineur de St-François-de-la-Rivière-du-Sud est à préparer la prochaine saison. Étant un organisme sans but lucratif, ils doivent trouver les fonds nécessaires pour donner la chance à plus d'une soixantaine de jeunes de 5 à 17 ans de pratiquer leur sport. Lors de la dernière saison, les jeunes de catégorie Moustique A et B ont remporté le tournoi Édouard-Dussault de Lévis et le Moustique B a également été finaliste lors des régionaux.

Encore cette année, ils organisent une campagne de financement pour équilibrer leur budget. Une vente de chocolat est effectuée, mais elle n'arrive malheureusement pas à couvrir l'ensemble de leurs frais. C'est pour ces raisons qu'ils demandent l'aide financière de la Municipalité pour continuer d'épauler les jeunes dans la pratique de leur sport.

**CONSIDÉRANT QUE** des représentants et entraîneurs bénévoles sont venus rencontrer le Conseil il y a quelque temps pour demander quelques

améliorations et modifications que ce soit sur le terrain ou dans les équipements;

**CONSIDÉRANT QUE** parmi ces demandes, il y a des travaux de drainage sur le terrain de baseball et la réfection de la toiture de la cabane d'annonceur;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil Municipal s'est engagé à effectuer lesdits travaux avant la prochaine saison des Vikings;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par madame Sandra Proulx

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud décide de ne pas contribuer financièrement, pour l'instant, puisqu'elle doit effectuer des améliorations et ça ne se fait pas sans coût.

#### PUBLICATION DES AVIS DE DÉROGATION MINEURE

Comme vous le savez déjà, parmi les étapes à suivre pour un dossier de dérogation mineure, la Municipalité doit, au moins 14 jours avant l'adoption, publier un avis public.

Dans le passé, les avis pour dérogation mineure étaient publiés dans le journal l'Oie Blanche mais suite à quelques recherches dans le code municipal, dans le projet de loi 122 du gouvernement du Québec et auprès de nos avocats, nous avons découvert que la Municipalité n'est pas tenue par la loi de faire paraître les avis de dérogation dans un journal local. Elle doit les afficher aux lieux d'affichage municipal prédéterminés soit au bureau municipal, 534 ch St-François O et à la Caisse Desjardins située au 526 ch St-François O.

Toujours selon l'avocate, la Municipalité pourrait, en plus de l'affichage prévu, publier les avis sur son site internet et sur Facebook. Elle nous recommande par contre (puisque les gens ont toujours été habitués de voir dans le journal les avis de dérogation), de publier un message dans le journal en question pour aviser les gens que dorénavant, les avis de dérogation seraient publiés électroniquement.

À titre informatif, l'an dernier, 11 dossiers de dérogation mineure ont été traités. C'est donc des économies d'environ 2 000\$ que la Municipalité pourrait faire.

Donc, à la lumière de ces nouvelles informations, la Municipalité décide?

**ATTENDU QUE** les avis publics pour les dossiers de dérogation mineure sont publiés depuis toujours dans les journaux locaux sans que les règlements l'exigent ;

**ATTENDU QUE** pour chacune des publications, des frais d'environ 200\$ s'appliquent;

**ATTENDU QUE** nous pourrions faire des économies considérables si nous affichons, comme les règles l'exigent, aux deux (2) lieux publics d'affichage soit le bureau municipal et la Caisse Desjardins de la Rivière du Sud ainsi que sur le site internet de la Municipalité;

**ATTENDU QUE** cette méthode d'affichage réduirait les délais d'attente des demandeurs puisque les avis doivent être affichés publiquement 14 jours avant l'adoption;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par madame Huguette Blais

APPUYÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité décide que dorénavant, les avis publics pour les dossiers de dérogation mineure seront affichés, aux deux lieux d'affichage soit le bureau municipal situé au 534 ch St-François O et à la Caisse Desjardins de la Rivière du Sud au 526 ch St-



François O ainsi que sur le site internet de la Municipalité et les réseaux sociaux.

QU'un avis soit publié dans le journal l'Oie Blanche, dans la section avis publics, pour que les habitués de cette rubrique soient informés de la nouvelle façon de fonctionner de la Municipalité.

#### CAMPAGNE DE FINANCEMENT 2018 POUR LES HABITATIONS PATRIMONIALES DE SAINT-FRANÇOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD

Ayant reçu 39 499\$ de moins que prévu en subvention, les Habitations patrimoniales de St-François-de-la-Rivière-du-Sud ont à nouveau mis en branle une campagne de financement pour 2018. Cette campagne a pour but d'amasser les fonds nécessaires pour éliminer, dans les prochaines années, un passif de 19 043,91\$ sur une marge de crédit commerciale. L'an dernier, cette marge se montait à plus de 26 000\$, mais a été considérablement réduite par une campagne de financement similaire.

Jusqu'à présent, quelques généreux donateurs ont accepté de participer à la campagne de financement 2018. Les Habitations patrimoniales demandent par contre aussi l'aide de la Municipalité. Une contribution de 1 000 \$ serait appréciée.

Est-ce que la Municipalité accepte de souscrire à la campagne de financement 2018 au montant de 1000\$ ?

**Depuis le début de ce beau projet, la Municipalité a généreusement donné 257 210\$. Nous sommes donc d'avis que la communauté a largement fait sa part, mais encourage les citoyens qui le désirent à souscrire à la campagne de financement des Habitations patrimoniales.**

#### FÉLICITATIONS À UNE JEUNE RÉCIPiendaIRE DE LA BOURSE PERSÉVÉRANCE BERNARD MONTPETIT (À TITRE INFORMATIF)

Sarah-Jeanne Bonneau est une jeune citoyenne de notre Municipalité qui fréquente actuellement la Polyvalente Louis-Jacques-Casault. Pour son bon et beau travail ainsi que pour la persévérance dont elle a fait preuve, madame Bonneau s'est vu remettre, le 23 mars dernier, le lauréat récipiendaire de la bourse persévérance Bernard Montpetit.

Donc, au nom des Sudfrancoises et Sudfrancois, des membres du Conseil et de la Municipalité, nous tenons à féliciter madame Sarah-Jeanne Bonneau pour la persévérance dont elle a fait preuve et pour les honneurs qu'elle a reçus dernièrement. Vous êtes un exemple à suivre !

#### VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES 2018 (À TITRE INFORMATIF)

Nous avons reçu le calendrier pour la vidange des fosses septiques pour l'été 2018. Pour St-François, les vidanges se feront entre le 30 juillet et le 10 août. Nous ne pouvons malheureusement vous donner de journée précise.

À compter de cet été, c'est une nouvelle firme qui va être en charge des travaux de vidange. Afin de leur faciliter la tâche, voici quelques règles à respecter :

- Le numéro civique de la résidence doit être visible de la rue ;
- Les barrières doivent être laissées ouvertes ;
- Un repère visible (ex : piquet) doit localiser l'emplacement de l'installation ;
- L'entrée de la résidence doit être dégagée afin de permettre l'accessibilité du véhicule à la fosse ;
- Tout mobilier, ou autre structure, qui sont placés sur les couvercles doivent être enlevés ;
- Dégager un minimum de 20 cm (8 pouces) autour des couvercles ;

- Les fosses avec des capuchons doivent être dévissées, mais non enlevées ;
- Aucun animal ne doit être à proximité.

Les propriétaires ou occupants ne sont pas tenus d'être présents lors des opérations de vidange. La compagnie laissera un avis indiquant la date et l'heure de la vidange sur place.

Si votre résidence n'est pas munie d'une installation vidangeable, ou pour tout autre renseignement supplémentaire, nous vous invitons à communiquer avec madame Lucie Lacasse au 418 248-5985 au poste 331 ou par courriel à [llacasse@montmagny.com](mailto:llacasse@montmagny.com).

Votre collaboration est gage d'un bon déroulement des travaux.

#### SUIVI POUR LES TRAVAUX DE GESTION DES ARCHIVES MUNICIPALES

En décembre dernier, la Municipalité avait retenu et adopté par résolution l'offre de service de Mme Lorraine Boucher pour la production d'un calendrier de gestion et pour les travaux de classement dans les deux (2) voûtes de la Municipalité.

Une copie de la résolution portant le numéro 203-2017 avait été acheminée à Mme Boucher suite à son adoption. Quelques semaines se sont écoulées et puisqu'aucun retour n'avait été reçu de madame, le directeur général a débuté une série d'appels et de courriels. Ce n'est qu'après plusieurs tentatives qu'une réponse nous a été retournée. Voici ce que le courriel du 17 janvier disait :

Bonjour,

Mes disponibilités de 2018 ont changé depuis notre rencontre.

Je vous contacterai sous peu, tout comme je dois contacter mes autres clients.

Bonne journée!

Lorraine Boucher

Depuis, silence radio. Aucun retour à nos messages n'a suivi. Suite à des discussions entre le directeur et son adjointe, il a été décidé que nous ferions nous-mêmes les premiers travaux de classement et que par la suite, nous rechercherons une autre firme pour la production du fameux calendrier de gestion. Par contre, pour ce faire, il est probable que nous devons fermer le bureau municipal à quelques reprises au cours du mois de mai. Nous vous tiendrons informés des dates visées s'il y a lieu.

À suivre...

#### AUTORISATION D'ALLER EN SOUMISSION POUR LES PANNEAUX ET LES POTEAUX DE NOM DE RUE

Dans l'idée d'améliorer l'image de la Municipalité, dès l'entrée en poste du nouveau Conseil, ils ont mandaté le comité d'embellissement pour étudier les options qui s'offraient à nous pour la mise à jour des panneaux et des poteaux de nom de rue. Après beaucoup d'effort et de recherche, le comité est venu présenter au Conseil le fruit de leur travail et des choix qui selon eux, étaient le mieux pour la Municipalité.

Maintenant que les élus ont pris connaissance des modèles possibles, ils ont été en mesure de faire un choix éclairé. Il faut maintenant aller en soumission finale pour l'achat des panneaux ainsi que les poteaux.

**ATTENDU QUE** les panneaux actuels date de plusieurs dizaines d'années, qu'ils sont, soit délavés par le temps ce qui les rend presque illisibles, soit pliés par le vent ou des accrochages ou encore complètement disparus;

**ATTENDU QU'**il y a trois (3) différents types de poteaux et qu'eux aussi ont connu de bien meilleurs jours;

**ATTENDU QU'**en plus de ne pas être beaux et attirants à l'œil, les panneaux actuels donnent du fil à retordre aux camionneurs et visiteurs qui ne connaissent pas bien la Municipalité;

**ATTENDU QU'**une des optiques du Conseil municipal actuel est de redonner son image de marque à la Municipalité et de la rendre agréable à l'œil;

**ATTENDU QUE** le mandat d'étude préliminaire a été donné aux membres du comité d'embellissement;

**ATTENDU QU'**elles ont fait un travail remarquable, qu'elles sont venues présenter aux élus;

**ATTENDU QUE** plusieurs modèles ont été présentés et qu'un c'est démarqué des autres;

**ATTENDU QU'**il est maintenant temps de passer à l'appel de soumissions final;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par monsieur Jean-Guy St-Pierre

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité autorise le directeur à procéder à des demandes de soumission selon la sélection finale qui a été faite pour la fourniture des panneaux et des poteaux de nom de rue.

**VERSEMENT DE LA COMPENSATION DE ÉCO ENTREPRISES QUÉBEC (À TITRE INFORMATIF)**

Nous avons reçu, de, Recyc-Québec, la compensation 2017 provenant de Éco- Entreprises au montant annoncé de 16 976,39\$. La somme a déjà été versée au compte.

**COMMUNICATION DU MTQ POUR LA DEMANDE PLACÉE LE MOIS DERNIER POUR LE DOSSIER COIN CH ST-FRANÇOIS O ET 1<sup>RE</sup> AVENUE (À TITRE INFORMATIF)**

À la séance de février dernier, la Municipalité a adopté la résolution # 061-2018 pour qu'une demande formelle soit placée au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour l'installation de dispositifs pour sécuriser le coin ch St-François Ouest et 1<sup>re</sup> avenue.

Une demande écrite a été envoyée en plus de la résolution au Ministère des Transports et au député, M. Norbert Morin. Nous avons reçu 2 accusés réception et nous devrions recevoir le résultat des études qui seront faites d'ici la fin du mois de juin.

À suivre...

**REPRÉSENTANT AUTORISÉ À PARTICIPER AUX RENCONTRES DE LA COOPÉRATIVE D'INFORMATIQUE MUNICIPALE (CIM)**

L'assemblée générale annuelle de la coopérative d'informatique municipale (CIM) approche à grands pas. Dans le but de s'assurer d'avoir un représentant de chaque municipalité, surtout qu'il y a eu élection depuis la dernière rencontre, il nous demande de nommer un représentant qui assistera à toutes les réunions et rencontres. À titre informatif, dans le passé, c'était M. Yves Laflamme, ancien directeur général, qui était mandaté.

**ATTENDU QU'À** la suite du départ à la retraite de l'ancien directeur général, M. Yves Laflamme, le délégué autorisé à représenter la Municipalité lors de toutes assemblées des membres de la Coopérative d'informatique municipale n'est plus éligible.

**ATTENDU QUE** la Municipalité s'est engagée à remplacer à titre de représentant, la personne qu'il a désignée à ce titre.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par madame Huguette Blais

APPUYÉ par madame Sandra Proulx

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE

Monsieur Rémi Montminy, directeur général, agisse à titre de représentant de la Municipalité dans le cadre de l'exercice des pouvoirs et obligations conférés à titre de membre de ladite Coopérative.

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

- 1) Un citoyen demande s'il y serait possible d'ajouter une ou deux tables de pique-nique ou des bancs au parc Francofun puisque certains visiteurs nocturnes déplacent la table dans un secteur en retrait du parc? Nous allons regarder ce que nous avons de disponible et trouver une solution.
- 2) On s'informe, dans le dossier de changement de panneaux et poteaux de nom de rue si tous les poteaux seront changés? Oui, tous, sans exception pour que tout soit uniforme.
- 3) Un citoyen très impliqué réitère son mécontentement dans le dossier d'installation d'un monte personne dans la Maison de la paroisse. Selon lui et son expérience, la Municipalité devrait mieux étudier la possibilité d'installer un ascenseur à l'arrière du bâtiment qu'un monte personne à l'intérieur. De plus, un ascenseur permettrait dès maintenant de couvrir les 4 étages utiles du bâtiment. Il serait aussi possible de recevoir plus d'aide financière par le biais du ministère de la Culture et par d'autre programme. La demande au programme d'aide PIQM MADA a déjà été déposée et nous attendons la réponse à notre demande. Par la suite, il sera possible de se repencher sur la question, mais pour l'instant, l'idée d'un monte personne semble plaire à la majorité des utilisateurs et de la population.
- 4) On s'informe si la partie logement située à l'extrémité Ouest de la Maison de la Paroisse fait partie de cette dernière? Oui, cette extension fait partie de la Maison de la Paroisse. On y retrouve 2 logements habitables et le local du journal l'Écho.

#### LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par madame Chantal Blanchette

APPUYÉ par madame Huguette Blais

ET RÉSOLU QUE la séance régulière soit levée.

La séance se termine à 20 h 32.

Adopté unanimement

Frédéric Jean, maire

Rémi Montminy, dir. général/sec.-très.

Je, Frédéric Jean, Maire de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.